

Feuille de route pour le GT Foncier / biodiversité

1/ Contexte

Nous pouvons considérer que :

D'une part, que tout arpent de terre dispose d'un capital biodiversité lequel est plus ou moins exprimé et aussi que Le foncier est un des supports fondamentaux de la biodiversité

D'autre part, que 85% du territoire est détenu à titre privé par 4 millions de propriétaires aux origines diverses et aux objectifs adaptés aux particularités de leur région. Ils ont, dans leur grande majorité, un dénominateur commun : transmettre un territoire viable et vivant.

Il en résulte que :

L'action foncière est un levier puissant pour déployer une politique opérationnelle et durable en faveur de la biodiversité.

Les propriétaires responsables de 85% du foncier sont des acteurs incontournables pour contribuer à la préservation de la biodiversité et à la vitalité du tissu rural.

Pour parvenir à dégager des synergies entre foncier et biodiversité, il est nécessaire de rassembler les acteurs des territoires et croiser leurs attentes et besoins réciproques.

Du côté de la biodiversité

C'est **l'usage**, et non la propriété en tant que telle, qui détermine la qualité de la biodiversité sur un terrain ou un ensemble territorial. Pour avoir la garantie de l'usage sur une propriété il y a plusieurs voies : le contrat (*offrant une maîtrise d'usage, ou autre rôle*) et la maîtrise foncière.

De fait l'acquisition foncière est un levier exploité par des structures publiques ou associatives, et parfois privées, à des fins de protection de l'environnement ou de ressources sensibles comme les ressources en eau.

Ce type d'acquisition n'est qu'un moyen, certes efficace, de protection durable des espaces naturels, mais c'est la mise en gestion du site et les moyens que l'on se donne qui sont prépondérants dans la qualité écologique résultante.

Un certain nombre d'outils fonciers sont mobilisables afin de garantir les usages et les besoins de la biodiversité de manière durable. Ces outils orientent l'exercice de la propriété pleine et entière en codifiant les usages. On peut citer notamment le bail rural à clauses environnementales, les conventions diverses. Or force est de constater qu'il existe des difficultés techniques pour la mise en résonance des outils.

D'autres voies sont la sensibilisation, le conseil, mais aussi la voie règlementaire destinée à mettre en œuvre des politiques publiques

La protection efficace de la biodiversité nécessite de

- Préserver des espaces naturels remarquables (*cf. stratégie nationale des aires protégées et stratégie nationale Biodiversité*)
- Maintenir voire recréer des corridors entre eux (*trame verte, bleue et noire*), adaptés aux espèces et favorisant les migrations initiées par le changement climatique. Ces corridors sont le plus souvent dans des espaces dits de « nature ordinaire » où par ailleurs la biodiversité subit ses effondrements les plus massifs. Ces espaces résiduels, interstitiels, considérés localement comme de peu de valeur prennent une valeur déterminante. Le rôle des propriétés privées devient alors prépondérant.

Les politiques de protection, la voie réglementaire

Les politiques de protection de la biodiversité s'appuient sur des dispositifs réglementaires qui encadrent les usages au sein d'un territoire : réserves naturelles, parcs nationaux, arrêtés de protection de biotope, sites Natura 2000, protection de captages etc...

Elles se complètent par des mécanismes d'incitation à la préservation de la biodiversité sur des terrains identifiés.

L'efficacité de la voie réglementaire a des limites :

- Elle n'a d'efficacité véritable que si elle est comprise, jugée positive par les propriétaires et les acteurs en général.
- Des dispositifs paraissent contradictoires ou contre productifs à certains

Malgré cela le cadrage réglementaire reste nécessaire et les politiques publiques jouent un rôle structurant en fixant des caps et donnant des moyens et des outils pour les atteindre.

C'est le cas de la [Stratégie nationale des aires protégées 2020-2030](#) qui fixe des objectifs de 30% d'espaces protégés et de 10% d'espaces à protection forte¹. Elle reconnaît l'importance du foncier et établit des liens avec les politiques nationales qu'il s'agisse de l'eau de la stratégie nationale de la biodiversité ou du plan national zone humide. L'efficacité de ces politiques publiques est conditionnée par une étroite et réelle concertation avec les acteurs du terrain.

On n'oubliera pas également que si 85% des surfaces appartiennent à la propriété privée, 15% appartiennent donc au domaine public et ou domaine privé des collectivités. Les collectivités ont un rôle important à jouer du fait de leur emprise foncière, mais aussi par les politiques qu'elles peuvent impulser et les outils qu'elles mettent en œuvre au travers notamment les PLU (i).

Enfin, le ZAN, nouveau venu dans ce jeu, peut être également déployé pour favoriser la biodiversité ne serait-ce qu'en poussant à la renaturation d'espaces dégradés tout en veillant à ce que l'esprit initial du législateur ne fasse pas l'objet d'une mauvaise interprétation.

Du côté de la propriété

Plusieurs points sont à prendre en considération :

- Bien que les propriétaires privés ne disposent pas toujours d'une marge de manœuvre importante en termes de gestion de leur bien, **leurs préoccupations patrimoniales s'inscrivent dans le long**

¹ Ces objectifs ont été inscrits dans le code de l'environnement (article L.110-4, I) par la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 dite loi Climat.

terme et les conduisent à être attentifs à une gestion économique durable de leur propriété dont **l'environnement est une composante essentielle**.

- La protection de la biodiversité ne peut pas être garantie sans satisfaction personnelle mais aussi sans **retombées de nature économique, financière**.

- Le propriétaire n'est pas toujours le seul usager de son territoire. Il lui arrive souvent de déléguer certains usages. **Responsable civil de sa propriété**, il devrait garder la maîtrise des usages et les mettre en cohérence dans le respect de la Loi. **Cette gestion croisée enrichit les expériences sources d'initiatives et de créativité**.

- Enfin l'intérêt général conduit à prendre en compte des impératifs de sécurité, défense, santé qui ont aussi leur importance.

Malgré la meilleure bonne volonté, il peut être difficile pour les usagers de bien apprécier les incidences environnementales de tel ou tel mode de gestion, à court moyen et long terme.

En outre, il faut tenir compte des différentes configurations dans lequel un propriétaire peut se trouver : Il en existe une grande diversité :

- Dans les stratégies des propriétaires dans leur relation à leur propriété ;
- Dans les structures foncières même au sein d'un même territoire,
- Dans la complexité des territoires entre eux à cet égard.

2/ Les objectifs du groupe de travail

Dans ce contexte, il a paru utile de constituer un groupe de travail sur le thème foncier/biodiversité, qui pourrait :

- Clarifier les objectifs, responsabilités et questions fondamentales vis-à-vis de la propriété et des enjeux de biodiversité
- Préciser les problématiques et les tensions en présence, évaluer leur prégnance
- Faire un point sur les dispositifs existants, leur efficacité et leurs évolutions souhaitables
- Proposer des outils ou leviers qui permettraient d'encourager les collaborations et les incitations positives pour la biodiversité.

3/ Thèmes à aborder

- Le foncier est-il au cœur des conflits d'usage ?
Identifier des tensions et des points de difficulté entre propriété et biodiversité, intensité de ces difficultés

- Qui sont **les acteurs fonciers de la biodiversité** concernés et leurs rôles.
 - Dresser la liste des acteurs fonciers (directs ou indirects de la biodiversité) et leurs rôles

- Regroupement de propriétaires pour avoir une vision collective des usages : par exemples associations syndicales de propriétaires autorisées ou constituées d'office,
- Les **synergies** entre acteurs
- Le rôle des collectivités et établissements publics : ZAN, ZAP, TEN, territoires labellisés,
- **Les outils fonciers** : dispositifs existants avantages, inconvénients, perspectives à l'aune des rapports entre propriété et biodiversité
 - Des dispositifs et outils classiques, bien maîtrisés : PNR, parc national, Natura 2000, bail environnemental, cahier des charges SAFER, convention pluriannuelle de pâturage, réserve naturelle,
 - Des outils plus récents ou moins connus / maîtrisés : les PSE de la loi 2016, les territoires labellisés, les ORE, le crédit biodiversité, IBP (*indice de biodiversité potentielle en forêt*), le ZAN, les regroupements de propriétaires autour de questions biodiversité (*rôle des EPF*) etc.
 - Quels apports spécifiques pour la biodiversité offrent (pourraient offrir ?) les structures de propriétés associatives comme les ASA, les GFA, groupements pastoraux, associations constituées d'office etc. (*exemple de regroupements pour gérer des zones humides*)
- **Les moyens**
 - Quels leviers financiers incitatifs à activer en phase avec l'Etat, les collectivités ainsi qu'avec la stratégie des entreprises (esprit crédit carbone). Les quels se développent ou pourraient l'être davantage : incitations fiscales, obligations réelles environnementales... ?
 - Quels moyens et quelles méthodes pour mieux faire connaître/ accepter les aspects règlementaires ?
 - La compensation : peut-elle être un moyen ? Quelle pérennité pour les sites de compensation, quelle garantie ?

N'y a-t-il pas redondance entre l'ensemble de ces moyens et de ces outils ? Ne peut-on pas simplifier et clarifier. Quel financement le plus adapté à tel dispositif ?

- **La gouvernance** La gouvernance est une des clefs de réussite pour l'efficacité des moyens apportés. Le choix de la gouvernance est fondamental. Quels types de gouvernance pour quels résultats ? quel peut-être le rôle de l'Etat des collectivités et du privé dans ce domaine ?

4 / Déroulement, méthode de travail

S'appuyer sur la diversité d'horizon des membres du groupe de travail pour avoir un panorama des problématiques le plus large possible.

Le travail du groupe s'organisera en 4 temps, chacun d'entre eux aboutissant à la production d'une synthèse validée par le groupe et élaborée autour de questions posées aux membres, et d'échanges autour de ces questions. Ces échanges auront lieu lors d'une (ou deux si nécessaire) réunion(s) (présentiel et distanciel) et rédaction (textes partagés, frama pad ou autres) intermédiaires.

Premier temps bilan des relations biodiversité/foncier ; visions du sujet par les membres du groupe

Préalable à la première réunion :

- Envoi de la feuille de route
- Préparation de questions de cadrage à envoyer aux membres

Comment appréhendez-vous les rapports entre foncier et biodiversité ?

Dans votre travail votre pratique et/ou votre spécificité, où voyez-vous des synergies, tensions - voire des incompatibilités - entre propriété et biodiversité (des exemples).

- Appel à contributions écrites sur ces questions si possible.

Première réunion : (16 Juin)

- Projection d'un film de 15 minutes sur la nature ordinaire en introduction, réactions
- Tour de table échange sur les questions posés en préalable de la réunion.
- Suites à donner

Post réunion

- Production d'un texte de synthèse : convergences, divergences entre membres, bilan comptabilité divergence entre propriété et biodiversité
 - o Envoi texte de synthèse pour retours et commentaires
 - o Réécriture et lissage de la synthèse
 - o Adoption (consultation électronique) (mi-juillet)

Deuxième temps : inventaire critique des outils existants

Selon la même méthode à savoir :

- o Envoi de questions aux membres avant la réunion (elles seront définies suite à la première réunion et chercheront à produire un inventaire critique des outils existants
 - Appel à contributions écrites sur ces questions

Deuxième réunion : (fin septembre)

- **Tour de table échange sur** les questions
- Identification des points de consensus et de dissensus
- Inventaire critique des outils

Post réunion

- Identification des manques et recherches de la part du groupe de pilotage

- Production d'un texte de synthèse
 - o Envoi texte de synthèse pour retours et commentaires
 - o Réécriture et lissage,
 - o Recherche de consensus mais intégration des expressions différentes
 - o Adoption (consultation électronique)

Troisième temps : perspectives, propositions d'évolution, pistes à creuser

Selon la même méthode

Préparation de la troisième réunion :

- o Nouvelles questions cherchant à cerner le thème propositions et pistes

Troisième réunion : mi-décembre (plusieurs réunions seront peut-être nécessaires)

- Tour de table échange sur les questions
- Identification des points de consensus et de dissensus
- Clarification à apporter

Post réunion

- Production d'un texte de synthèse : convergences, divergences entre membres, bilan des outils et compatibilité des politiques publiques
 - o Envoi texte de synthèse pour retours et commentaires
 - o Réécriture et lissage de la synthèse
 - o Adoption (consultation électronique)

Les synthèses des points 1,2,3, finalisées et approuvées constitueront les livrables ; fin janvier / mi-février 2024